

## LES AGACEMENTS DU RÉSEAU ANTI-ARNAQUES : LES DATES LIMITES DE CONSOMMATION

Cette rubrique se propose de lister les pratiques commerciales qui ont le don d'agacer le **Réseau Anti-Arnaques**.

Nous allons suivre chaque semaine les états d'âme de Martial, retraité, consommateur avisé et exigeant, confronté aux promesses publicitaires les plus variées.

Martial est toujours prudent lors de l'achat de produits frais (salades, yaourts, charcuterie). Il scrute les dates limites de consommation pour disposer des produits les plus frais possible, ou au contraire une « date courte » pour réaliser des économies.

Martial est souvent surpris par la faible réduction accordée au consommateur (20 à 30 %) alors que le produit sera périmé le lendemain ou surlendemain. D'une part, il estime que le taux de réduction mériterait d'être revu à la hausse (à moitié prix par exemple), d'autre part que cette mévente provoque un gaspillage.



**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex ([contact@arnaques-infos.org](mailto:contact@arnaques-infos.org)). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** ([president@arnaques-infos.org](mailto:president@arnaques-infos.org))